



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 11730

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Lienemann attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, sur les rapports et études réalisés récemment sur le patrimoine du tourisme associatif. Ces rapports ont fait ressortir l'urgence et la nécessité de mettre en œuvre un programme de rénovation et de modernisation des installations du tourisme associatif. C'est le cas notamment du rapport sur « la politique à mener en matière d'équipements touristiques à vocation familiale et sociale » (session 1988), et c'est aussi la conclusion de l'étude menée par l'union nationale des associations de tourisme sur « l'évolution du patrimoine du tourisme associatif » (février 1988). Les chiffres de l'État et des collectivités ne couvrant que 40 p 100 des besoins en financement, c'est 160 millions de francs par an qu'il faudrait dégager. Ceci permettrait de préserver 600 emplois permanents et à peu près autant de saisonniers-titulaires, tout en contribuant à soutenir l'activité économique locale. Le budget de 1989 n'apportant pas de solution significative, elle lui demande ce qu'il compte faire pour régler ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - Diverses études ont montré l'urgence qu'il y avait à entreprendre la réhabilitation des installations de tourisme associatif et social qui sont devenues aujourd'hui souvent vétustes et inadaptées aux besoins des clientèles qu'elles accueillent. Ces mêmes études ont également montré l'ampleur des moyens financiers qu'il convient de mobiliser et la nécessité de trouver des solutions originales, adaptées aux conséquences induites par le processus de décentralisation et aux récentes évolutions économiques, pour mener à bien la modernisation indispensable de ces installations. Le ministère du tourisme a, dans la politique qu'il conduit en faveur du tourisme social, tenu largement compte des conclusions des études précitées en : augmentant sensiblement le volume des aides accordées aux associations et aux collectivités locales pour la réhabilitation de leur patrimoine de tourisme social. Ainsi, la dotation du chapitre 66-01 (Subventions d'équipement pour les hébergements à caractère associatif et familial) a-t-elle progressé de 36 p 100 entre 1988 et 1990 ; confiant à M François Soulage la rédaction d'un rapport afin de rechercher et proposer les moyens les plus appropriés pour assurer la relance d'une politique financière destinée à maintenir la place et le rôle du tourisme associatif comme vecteur essentiel de l'accueil touristique social et familial. Dès que ce rapport aura été rendu, les propositions concrètes qui en résulteront seront, après étude et concertation avec les associations de tourisme social concernées, mises en œuvre dans les meilleurs délais pour que soient dégagés les moyens financiers qu'exige la situation actuelle du tourisme social.

Données clés

Auteur : [Mme Lienemann Marie-Noëlle](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11730

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1644